**Modèle d’arrêté**

***Portant autorisation d’exercice d’une activité accessoire***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…* **-** **…** *(n° d’ordre)*

**portant autorisation d’exercice d’une activité accessoire à**

*Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.123-7, L.123-9 à L.123-10, R.123-2 et R.123-7 à R.123-13

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale[[2]](#footnote-2)

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet[[3]](#footnote-3)

Considérantla demande écrite présentée le *… (date de réception de la demande)* par *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* en vue d’exercer une activité accessoire,

*(Le cas échéant)* Vu la demande de précisions adressée à *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* en date du …,

*(Le cas échéant)* Vu les précisions apportées par *courriel ou courrier* par *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* en date du …,

Considérant que l’activité privée qu’envisage d’effectuer ***Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)*** n’est pas incompatible avec les fonctions exercées, ne compromet pas le fonctionnement normal, l'indépendance ou la neutralité du service, et ne place pas l’agent en situation de conflit d’intérêt ou de méconnaître tout principe déontologique,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent) est autorisé(e)* à exercer, en dehors de ses heures de service, une activité accessoire de *… (dénomination de l’activité)* à compter du *… (date d’effet sollicitée par l’agent) pour une durée de … (indication de la durée de la période d’activité accessoire)*

**Article 2 :**

Cette activité accessoire sera accomplie : *(A choisir)*

Selon le calendrier déterminé avec l’employeur qui accueille l’agent en activité accessoire

*OU*

Tous les … (*indication des mois, semaines, jours ou heures déterminés* *si une périodicité en jours et heures est fixée avec l’employeur d’accueil ou figés par l’agent qui exerce en auto-entrepreneur)*

**Article 3 :**

La rémunération est fixée à … *(indication du montant brut de rémunération déterminé par l’employeur d’accueil)*

OU

*Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* percevra une rémunération corrélée aux montants de ses prestations et/ou des produits qu’il/elle propose.

***(Le cas échéant)* Article 4 :**

L’exercice de l’activité accessoire est autorisé sous réserve de *… (mention des réserves apportées à l’autorisation)* en vue de préserver le fonctionnement normal du service et le respect des principes déontologiques applicables à tout agent public.

**Article 5 :**

Tout changement substantiel intervenant dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité exercée à titre accessoire par un agent public est assimilé à l'exercice d'une nouvelle activité.

*Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* devraalors adresser une nouvelle demande d'autorisation à l'autorité territoriale.

**Article 6 :**

Si l’agent ne respecte pas les dispositions énoncées dans le présent arrêté, il devra reverser les sommes perçues au titre des activités interdites, par voie de retenue sur le traitement.

**Article 7 :**

L’autorité territoriale pourra mettre fin à tout moment, sans préavis, au cumul d’activités pour l’un des motifs suivants :

* L’intérêt du service le justifie ;
* Les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée sont inexactes ;
* Le cumul est incompatible avec les fonctions exercées par l’agent ou l’emploi qu’il occupe au regard des obligations déontologiques ou des dispositions du Code pénal.

**Article 8 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 9 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 10 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Lorsque l’arrêté porte sur un agent contractuel* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%* [↑](#footnote-ref-3)